



Bulletin d'inscription et déclaration sur l'honneur
Pour la Brocante d'Haravilliers à nous retourner

au plus tard pour le Mardi 2 mai

Comité des Fêtes – Mairie
28 Rue de la Mairie
95640 HARAVILLIERS

Organisée par et au profit de l'association
Association Loi 1901 – Comité des Fêtes d'Haravilliers

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Brocante du Lundi 8 mai 2017

**Infos & Réservations au plus tard pour
le Mardi 2 mai**



cdf.haravilliers@gmail.com



06 63 60 78 48

28 Rue de la Mairie – 95640 HARAVILLIERS

Restauration toute la journée

Sandwiches – Frites
Pâtisseries



Boissons
chaudes et froides
Bière du Vexin



Tarifs



Haravillois (1).....	4 €/ml
Extérieur (1).....	6 €/ml
Espace couvert (1 et 2)....	8 €/ml
Véhicule au stand (3)	4 €/ml
Véhicule au parking.....	gratuit

(1) Emplacement minimum : 2 mètres
linéaires

(2) la salle couverte est réservée en priorité aux
objets fragiles

(3) VL minimum 4 m ou longueur du véhicule en cas
de dépassement

Règlement

Article 1 - Particuliers exposants

Conformément à l'article L 310-2 du Code de Commerce : «Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an. »
Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité (ou passeport) ainsi que la déclaration sur l'honneur signée et datée.

Article 2 - Professionnels exposants

Ne seront autorisés que les brocanteurs professionnels (meubles, cartes postales, livres...) et les artisans. Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte d'identité nationale (ou passeport) ainsi que leur carte professionnelle ou extrait Kbis datant de moins de trois mois. Tout contrevenant pourra être invité à quitter les lieux, par les organisateurs ou la gendarmerie, sans prétendre à remboursement.

Article 3 - Horaires

L'installation des stands débutera à 6h précises (il n'y aura personne sur place avant cette heure).
A 8h, tout stand inoccupé sera redistribué et non remboursé.
Les mauvaises conditions météorologiques éventuelles ne donneront pas lieu à remboursement.
La fermeture des stands ne sera pas autorisée avant 18h.
A la fin de la brocante, les emplacements seront à nettoyer et aucun objet ne devra rester sur place.

Article 4 - Parcours

La vente est interdite en dehors du parcours prévu et numéroté par les organisateurs.

Article 5 - Véhicules/Parking

Dès 8h, tous les véhicules devront avoir regagné le parking ou être garé à l'emplacement défini par les organisateurs. En effet pour appliquer les consignes du Plan Vigipirate aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer ou sortir mis à part les secours. Le parking est gratuit.
Pour conserver son véhicule près de son emplacement, il faut en faire la demande et que celle-ci soit acceptée. Il sera indispensable de réserver des métrages supplémentaires, à savoir : au minimum 4 mètres linéaires pour un VL (24€) ou de la longueur du véhicule si celui-ci est plus long.

Article 6 - Stands

La largeur des stands ne devra pas dépasser l'axe médian de la route (passage des véhicules sécurité : ambulances, pompiers).

Article 7 - Sécurité

Pour le bien de tous, la Gendarmerie de Marines effectuera des rondes et un service de sécurité propre à l'association sera mis en place. **Tout exposant devra se soumettre sans contestation aux contrôles des organisateurs, de la mairie, ou de la Gendarmerie.**

Article 8 - Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
L'inscription ne sera acquise qu'après réception par nos services du règlement par chèque à l'ordre de l'association du Comité des Fêtes d'Haravilliers et des documents demandés (voir articles 1 et 2). Les numéros d'emplacement seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets et vous seront communiqués à votre arrivée.

Le jour de la brocante, les emplacements restant disponibles seront vendus aux mêmes conditions.

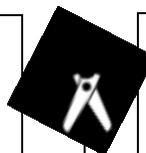
La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 9 - Assurances

Tout exposant doit être assuré personnellement.

Article 10 - Clôture des inscriptions

Au plus tard Mardi 2 mai 2017



Bulletin d'inscription et d'éclaration sur l'honneur

à retourner au plus tard pour le 2 mai 2017

Brocante d'Haravilliers Comité des Fêtes - 28 Rue de la Mairie - 95640 Haravilliers

Je soussigné(e),

M/ Mme/ Mlle,

Nom Prénom.....

Né(e) le/...../..... à Dépt ... Pays

Domicilié(e) à :

N°.....Rue.....

Code postal Ville

Tél dom Tél port

Email@.....

Déclare sur l'honneur être :

- Particulier et
- Ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année (Art. R321-9 du Code Pénal)
- Ne vendre que des objets personnels et usagers (Art. L310-2 du Code du Commerce)

Professionnel

Et demande la réservation d'un emplacement stand de mètres linéaires (mini 2m)

Véhicule au stand (payant) VL (min 4m) ou longueur du véhicule en cas de dépassement soit : mètres linéaires

Type de véhicule : Immatriculation :

Total nombre de mètres (stand et véhicule) ml

Montant total à régler €

Chèque à l'ordre de L'Association Le Comité des fêtes d'Haravilliers

Ci-joint obligatoire :

- Photocopie recto-verso de ma carte d'identité ou passeport (particuliers & pro)
- Photocopie du Kbis (professionnels uniquement)

J'ai pris connaissance du présent règlement de la brocante et m'engage, en le signant, à le respecter.

SIGNATURE (Obligatoire) :